Image not found or type unknown

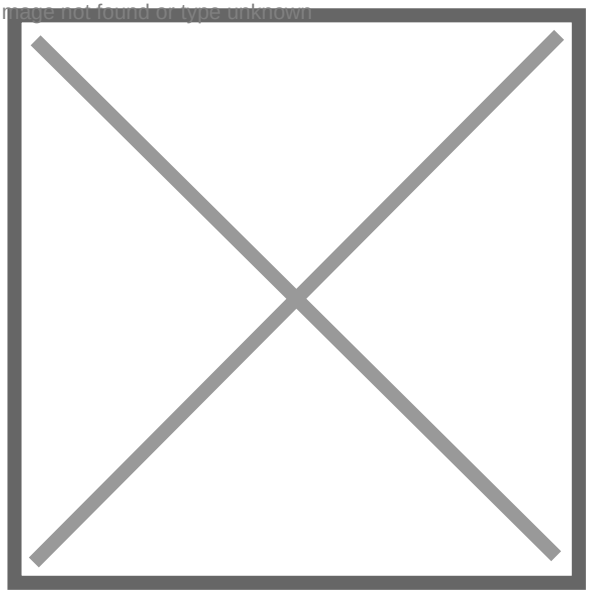

Eau comprise ds les charges mais suite fuite demande de 1200€

Par **danya59**, le **18/03/2009** à **22:38**

bonjour,
Je viens à vous pour le problème d'une amie anciennement voisine qui est bulgare et ne comprend pas bien le francais.
J'ai des problemes de remboursement de caution mais elle à un autre problème toujours avec ce proprietaire...
Dans son contrat de bail l'eau est prise dans les charges, il serait noté d'apres elle que cela est pris en compte (je n 'ai pas pu le verifier) jusqu'a un certain montant mais que le montant n'est pas noté. elle avait eu une fuite d'eau qu'elle a fait réparer mais apparemment elle avait durer sans qu'elle ne s'en rende compte car cela était dans les wc..La proprietaire lui à dit qu'elle à recu une facture de 1200 euros d'eau sur l'année...l'eau froide prenant en compte trois appartemment de 30 metre carré ds petite maison de 1900.Mon amie ne pouvait pas régler cette comme donc la proprietaire lui à dit " vous ne dites rien à mon mari et vous me reglez que la moitie" soit 600 euros...ce qu'elle à fait...
Le probleme et je viens de lui faire rendre compte c'est qu'elle n'a jamais eu la preuve de cette facture, et ne l'a pas demandé.Ds le cas ou la facture n'est pas de ce montant quels sont ses recours? merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés